



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.2

7 octobre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 26.1 de l'ordre du jour

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS
D'AFRIQUE-EURASIE (AEMLAP)**

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Ce document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 11.17 (Rev.COP12) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* et des Décisions connexes 12.22 à 12.25 adoptées par la Conférence des Parties à sa 12^e réunion (COP12, Manille, 2017). Il comprend les propositions d'amendements à la Résolution et aux Décisions, soumises par le groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, visant à renforcer la mise en œuvre de l'AEMLAP grâce à des ressources financières accrues pour sa coordination.

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEMLAP)

Contexte

1. La Conférence des Parties à sa 12^e réunion (COP12, Manille, 2017) a adopté la résolution 11.17 (Rev. COP12), *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, dans laquelle elle :
 6. *Demande aux Parties de remédier d'urgence aux problèmes de prélèvements illégaux et non durables des oiseaux terrestres lors de la migration et de l'hivernage, et de veiller à ce que les législations nationales de conservation soient en place et appliquées et à ce que des mesures soient prises pour la mise en œuvre, et prie le Secrétariat d'être en contact avec la Convention de Berne et d'autres instances compétentes, afin de faciliter l'atténuation aux niveaux national et international du problème de l'abattage illégal des oiseaux conformément à la Résolution 11.16 (Rév.COP12) sur la prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs ;*
 10. *Demande au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de la disponibilité des fonds, d'organiser des ateliers régionaux pour traiter des questions spécifiques et promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action et partager les meilleures pratiques et les leçons issues de la conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs ;*
2. La COP12 a également adopté les Décisions 12.22 à 12.25 *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, qui se lisent comme suit :

12.22 Adressée au du Secrétariat

Le Secrétariat :

- a) *sous réserve de la disponibilité de fonds, organise durant la période intersession entre les 12^e et 13^e Sessions de la Conférence des Parties, une Réunion de consultation des États de l'aire de répartition afin de décider ensemble si le plan d'action doit rester un document autonome ou si un nouvel instrument de la CMS doit être développé, ou encore si un instrument de la CMS existant devrait être utilisé en tant que cadre institutionnel ;*
- b) *au cours de la période intersession entre les 12^e et 13^e Sessions de la Conférence des Parties, promeut l'importance de l'utilisation durable des terres pour les oiseaux migrateurs ainsi que les pratiques et approches spécifiques de la Déclaration d'Abuja, avec les institutions compétentes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, et recherche des opportunités d'action collaborative pour encourager l'utilisation durable des terres pour les espèces migratrices et les personnes ;*
- c) *actualise la liste d'espèces du Plan d'action pour les oiseaux terrestres conformément aux références taxonomiques normalisées pour les oiseaux adoptées aux 11^e et 12^e Sessions de la Conférence des Parties et aux modifications apportées à la Liste rouge de l'UICN.*

12.23 Adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique devrait :

- a) *maintenir le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la 13^e Session de la Conférence des Parties en étendant son adhésion pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et de développer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020 ;*

- b) *au cours de la période intersession entre les 12e et 13e Sessions de la Conférence des Parties, et sous réserve de la disponibilité de fonds, travailler avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, les institutions académiques pertinentes, les financeurs de la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement les recherches visant à combler les lacunes importantes en matière de connaissances sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages africains, notamment pour:*
- i. *identifier les routes migratoires et les stratégies de migration à l'aide de technologies de suivi afin de comprendre la connectivité migratoire et de mieux cibler la recherche sur le terrain ;*
 - ii. *entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les haltes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, pour mieux comprendre les modèles de distribution, l'utilisation des habitats et l'écologie alimentaire des espèces, et en particulier identifier et améliorer la conservation des sites de halte situés immédiatement au nord et au sud du Sahara (y compris à travers la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées) ;*
 - iii. *synthétiser les données provenant de sites de reproduction européens pour explorer les caractéristiques spatiales et temporelles des paramètres démographiques par rapport aux routes migratoires et aux types de changements environnementaux à grande échelle ;*
 - iv. *utiliser des données d'observation de la Terre par images satellitaires pour améliorer la compréhension des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres et la manière dont cela affecte les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et rechercher les moteurs des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres ;*
 - v. *chercher à mieux comprendre la façon d'influencer les facteurs de la politique économique et sociale qui causent des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres à différentes échelles ;*
 - vi. *encourager la recherche pour déterminer les raisons pour lesquelles les déclin des oiseaux terrestres européens ne peuvent pas être expliqués par les conditions dans les aires de reproduction ; et*
- c) *faire rapport à la 13^e session de la Conférence des Parties sur les progrès réalisés sur ces sujets et d'autres priorités, et sur les potentielles opportunités de promotion de ces domaines de recherche, incluant un dialogue avec les agences nationales et internationales de financement de la recherche.*

12.24 Adressée aux Parties

Les parties sont invitées à :

- a) *envisager d'apporter des contributions financières pour la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020 et pour financer un coordinateur AEMLAP ;*
- b) *avec le soutien du Secrétariat, collaborer avec les agences pertinentes des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour organiser un atelier sur l'intégration des exigences de la biodiversité dans la prestation de la neutralité en matière de dégradation des terres à une échelle appropriée ;*
- c) *faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties en 2020, via leurs rapports nationaux, sur les progrès de la mise en œuvre de l'AEMLAP et son intégration dans les résultats par rapport à d'autres accords internationaux pertinents, incluant le suivi et l'efficacité des mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de la CMS.*

12.25 Adressée aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Les Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

- a) *et particulièrement les Parties, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations unies pour le développement, le programme des Nations unies pour l'environnement, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations internationales concernées, au cours de la période intersession entre les 12^e et 13^e Sessions de la Conférence des Parties, sont invités à envisager de soutenir financièrement de manière volontaire la mise en œuvre du Plan d'action, en particulier pour lutter contre les obstacles à l'utilisation durable des terres en Afrique, y compris en ce qui concerne les priorités pour l'Afrique de l'Ouest recommandées par l'atelier d'Abuja, et notamment en fournissant une assistance technique et financière aux pays en développement pour le renforcement des capacités ;*
 - b) *sont invitées à faire des contributions volontaires pour appuyer le Groupe de travail afin d'organiser au moins une Réunion dans la période intersession entre les 12^e et 13^e Sessions de la Conférence des Parties, pour examiner, entre autres activités, la mise en œuvre du Plan d'action et du Programme de travail.*
3. En tant qu'élément essentiel de la mise en œuvre de l'AEMLAP, la Résolution 11.17 (Rev. COP12) exhorte les Parties et encourage les non-Parties à s'attaquer au problème de la perte d'habitat et de la dégradation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs en élaborant des politiques qui préservent, gèrent et restaurent les habitats naturels et semi-naturels au sein de l'environnement au sens large, y compris la collaboration avec les communautés locales et en partenariat avec la communauté de lutte contre la pauvreté et les secteurs de l'agriculture et de la foresterie en Afrique.
 4. Dans une perspective plus large, mais étroitement liée à l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs en tant qu'indicateur de l'état et de la connectivité des habitats naturels et semi-naturels, des changements rapides dans l'affectation des terres dans la région africaine et la perte de terres boisées, de forêts et de zones humides qui en résulte entraînent une perte associée de services écosystémiques. Ces services sont importants pour parvenir à la neutralité de la dégradation des sols et aux solutions climatiques basées sur la nature, ainsi que pour leur capacité à soutenir les revenus et la résilience. Pour une introduction au contexte général des changements dans l'affectation des terres et au rôle de l'affectation durable des terres conjointement avec la conservation des oiseaux terrestres migrateurs, ainsi que pour les activités avant la COP12, voir la section Contexte du document [UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.2/Rev.1.](#)

Activités de mise en œuvre de la Résolution 11.17 (Rev. COP12) et de la Décision 12.22

5. Pour un rapport sur la mise en œuvre de la demande adressée au Secrétariat au paragraphe opérationnel 6 de la résolution 11.17 (Rev.COP12), voir le document UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.1 *La prévention de l'abattage, capture et commerce illégaux des oiseaux migrateurs* ;
6. Un certain nombre d'efforts ont été déployés pour mieux faire connaître l'AEMLAP et en soutenir la mise en œuvre, notamment :
 - l'AEMLAP a été promu par le professeur Franz Bairlein, de l'Institut de recherche aviaire, à Wilhelmshaven, en Allemagne, lors du Congrès ornithologique international tenu à Vancouver, au Canada, en août 2018 ;
 - la mise en œuvre de l'AEMLAP a été appuyée par des sessions de formation sur la surveillance des oiseaux dans les réserves de biosphère UNESCO de l'Afrique de l'Ouest (initialement en Côte d'Ivoire et au Nigéria) dans le cadre du projet AfriBiRds mené par NABU (partenaire de BirdLife en Allemagne) et BirdLife International ;

- les 12 et 13 mars 2019, la Cambridge Conservation Initiative a organisé un atelier sur la *science et les politiques visant à contrer les menaces pesant sur les oiseaux migrateurs afro-paléarctiques : nouvelles recherches et politique future* ;
 - les 14 et 15 mars 2019, le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra) et le Comité mixte de la conservation de la nature (JNCC), au Royaume-Uni, ont organisé un atelier intitulé *Développer un ensemble de projets pouvant être financés permettant d'améliorer la conservation des oiseaux terrestres migrateurs européens en Afrique*.
7. Pour mettre en œuvre la décision 12.22 b) et les dispositions du paragraphe 10 de la résolution 11.17 (Rev.COP12), et soutenir les Parties dans la mise en œuvre des décisions 12.24 b) et 12.25 a), deux réunions ont été tenues entre les secrétariats de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) et la CMS (22 mars et 9 avril 2019), discutant des moyens de gérer l'affectation durable des terres et la conservation des espèces migratrices en Afrique, des activités conjointes possibles et un cadre conceptuel d'un atelier sur l'intégration des exigences de la biodiversité dans le cadre de la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN) à des échelles appropriées. Des liens concrets entre AEMLAP et LDN ont été identifiés et une note conceptuelle pour l'atelier a été élaborée.
8. Le secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a élaboré un [projet de concept d'évaluation du statut des principaux habitats d'oiseaux dans les voies de migration Afrique-Eurasie](#) (UNEP/AEWA/TC15.19) et les [projets de termes de référence correspondants](#) (UNEP/AEWA/TC15.20) dans le cadre du Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA, pour un projet conjoint de la famille CMS avec l'AEMLAP, le Mémoire d'accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE Rapaces) et le Plan d'action sur les voies de migration d'Asie centrale concernant l'évaluation de l'état d'avancement et l'élaboration de plans d'action pour les principaux habitats d'oiseaux prioritaires dans les voies de migration d'Afrique-Eurasie. Le Secrétariat de l'AEWA a consulté le Secrétariat de la CMS et le président du groupe de travail sur les oiseaux terrestres lors de l'élaboration du projet de concept. Il a été présenté et approuvé à la 15^e réunion du Comité technique de l'AEWA (Bonn, avril 2019).

Plans d'action par espèce développés en collaboration avec AEMLAP

9. Le plan d'action pour la tourterelle des bois a été mis au point dans le cadre du processus européen LIFE EuroSAP (LIFE14 PRE/UK/000002). Le projet de plan d'action final a été approuvé lors de la réunion du Groupe d'experts de l'UE sur les directives concernant les oiseaux et les habitats (NADEG), tenue à Bruxelles du 22 au 23 mai 2018, avec l'avertissement d'une limitation de responsabilité reflétant les réserves de certains États de l'aire de répartition de l'UE sur un projet de moratoire temporaire sur la chasse à la tourterelle des bois. La CMS a assisté aux récentes discussions sur ce plan d'action lors de la *conférence Eyes on the Flyways* du 24 mai 2018. Le plan d'action a été adopté par la 48^e réunion du Comité permanent de la CMS, conformément à son mandat en vertu de la Décision 12.21, *Plans d'action pour les oiseaux* (voir également le document UNEP/CMS/COP13/26.1.5 *Plans d'action pour les oiseaux*).

Mise à jour de la liste des espèces couvertes par AEMLAP

10. En application de la Décision 12.22 c), le Secrétariat, avec le soutien du Professeur Stephen Garnett, conseiller nommé par la COP de la CMS, a mis à jour la liste des espèces d'AEMLAP conformément aux références taxonomiques normalisées pour les oiseaux adoptées à la COP12 et aux modifications apportées à la liste rouge de l'UICN. La nouvelle liste a été approuvée à la suite de consultations avec le groupe de travail et les modifications ont été intégrées à l'annexe 3 de l'AEMLAP. AEMLAP est disponible dans le document UNEP/CMS/COP13/26.1.2/ Annexe 3. Il est proposé de supprimer la Décision 12.22 c) complétée.

Financement

11. En réponse à la Décision 12.22, le Secrétariat de la CMS a déployé des efforts importants et continus pour collecter des fonds pour la coordination de l'AEMLAP et pour l'organisation d'un atelier sur l'affectation durable des sols et d'une réunion du groupe de travail (y compris l'identification des donateurs potentiels, la préparation des propositions et appels au financement, voir par exemple la Notification de la CMS 2019/003). En septembre 2019, la Suisse s'est engagée à cofinancer la mise en œuvre d'activités liées à l'AEMLAP. Cependant, à ce jour (septembre 2019), l'ensemble des fonds levés n'a pas été suffisant pour mettre en œuvre ces activités prioritaires.
12. En référence à la Décision 12.24 a), le groupe de travail a exprimé sa profonde préoccupation devant le manque de financement pour la mise en œuvre de son programme de travail 2016-2020, pour un coordinateur de l'AEMLAP et pour une réunion du groupe de travail durant la période intersessions entre la COP12 et la COP13. En conséquence, le groupe de pilotage de l'AEML a entrepris des consultations par courrier électronique avec le groupe de travail sur les contributions proposées à la Résolution 11.17 (Rév.COP12) et aux Décisions 12.22 à 12.25.
13. Le groupe de travail estime que pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, des fonds de l'ordre de 200 000 euros sont nécessaires pour la coordination et la mise en œuvre de l'AEMLAP, ainsi que pour l'organisation d'une réunion du groupe de travail. À l'issue des consultations par courrier électronique sur les amendements proposés à la Résolution 11.17 (Rev. COP12) et les Décisions 12.22 à 12.25 à soumettre à la COP13, le Groupe de travail a conclu que si, au 30 juin 2020, un minimum de 100 000 € n'était pas disponible pour ces trois actions prioritaires urgentes, il recommandera au Conseil scientifique de la CMS de déclarer le groupe de travail et son groupe de pilotage inactifs. La même procédure serait applicable si, au 28 février 2021, un minimum supplémentaire de 50 000 euros, et au 28 février 2022, un autre montant supplémentaire de 50 000 euros n'étaient pas annoncés pour la coordination de la mise en œuvre du programme AEMLAP.

Actions recommandées

14. Il est recommandé de la Conférence des Parties:
 - a) d'adopter le projet d'amendements à la Résolution 11.17 (Rev. COP12) figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter le projet de Décisions figurant à l'Annexe 2 de ce document qui modifient les Décisions 12.22 à 12.25 ;
 - c) d'adopter le projet de Décision 13. EE figurant à l'Annexe 2 du présent document ;
 - d) de supprimer la Décision 12.22 c) ;
 - e) de prendre note des modifications apportées au *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrants dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP)* contenues dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.2/Annexe 3.

ANNEXE 1

PROPOSITION D'AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION 11.17 (Rev. COP12)

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS
DANS LA RÉGION AFRIQUE-EURASIE (AEMLAP)**

NB : le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.

Préoccupée par l'existence de preuves scientifiques irréfutables du déclin généralisé des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie au cours des dernières décennies, et par le fait que ces déclins fassent l'objet d'une préoccupation croissante en termes de conservation dans les cercles scientifiques et politiques, les populations nicheuses européennes de certaines espèces autrefois répandues ayant diminué de plus de moitié au cours des 30 dernières années,

Consciente que l'état des oiseaux terrestres migrateurs est largement utilisé comme indicateur de la santé globale de l'environnement et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'Objectif 12 du Plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020, et que les oiseaux terrestres migrateurs peuvent fournir un indicateur efficace de l'utilisation durable des terres lorsque leur suivi est assuré par des méthodes normalisées,

Consciente également que les principaux facteurs de ce déclin semblent être la dégradation des habitats de reproduction, en particulier au sein des agrosystèmes, des zones boisées et des forêts, et la combinaison de facteurs liés à la dégradation des habitats d'origine anthropique, aux prélèvements non durables et au changement climatique dans les zones utilisées en dehors de la période de reproduction,

Préoccupée du fait que les tendances actuelles de l'utilisation des terres en Afrique, comme en Eurasie, entraînent des transformations considérables des paysages pouvant avoir des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité, y compris sur les oiseaux migrateurs. Ce problème doit être traité car une telle biodiversité est précieuse en tant que telle et également pour les services écosystémiques qu'elle fournit et que ces services constituent la base de moyens d'existence résilients pour les populations rurales, qui sont parmi les plus pauvres de la région,

Notant que le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (« le Groupe de travail »), lors de sa deuxième réunion tenue à Abidjan du 25 au 27 novembre 2015, est convenu d'un programme de travail approuvé par la 1^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique, tenue du 18 au 21 avril 2016, où le sujet des changements dans l'utilisation des terres avait été hautement prioritaire,

Accueillant favorablement le rapport de l'atelier intitulé « Sustainable Land Use in West Africa: National and International Policy Responses that Deliver for Migratory Birds and People » (Utilisation durable des terres en Afrique de l'Ouest : Réponses en matière de politiques nationales et internationales satisfaisant aux besoins des oiseaux migrateurs et des personnes) (LUMB) (« l'atelier ») qui a eu lieu à Abuja du 24 au 26 novembre 2016 ainsi que la Déclaration d'Abuja « Sustainable Land Use for People and Biodiversity including Migratory Birds in West Africa » (Utilisation durable des terres pour les personnes et la biodiversité, y compris les oiseaux migrateurs en Afrique de l'Ouest),

Se félicitant en outre du projet de BirdLife International et de Naturschutzbund Deutschland : *African Biosphere Reserves as Pilot Sites for Monitoring and Conservation of Migratory Birds* (AfriBiRds) [Les réserves de biosphère africaines comme sites pilotes pour le suivi et la conservation des oiseaux migrateurs], financé par l'Allemagne, et du potentiel du projet à contribuer à l'élaboration d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages et à la génération d'informations sur les oiseaux migrateurs en général, ainsi que du projet du partenariat BirdLife « *Living on the Edge* »,

Rappelant la pertinence de l'utilisation durable des terres pour la CMS et son Plan stratégique 2015-2023 et pour d'autres instruments de la Famille CMS tels que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et son Plan stratégique 2009-2017 2019 – 2027 ainsi que le Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces),

Reconnaissant le rôle crucial que joue la terre dans la conduite, le stockage et la séquestration des émissions de gaz à effet de serre, identifiée dans le rapport *Changements climatiques et terres : rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*, préparés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et par conséquent l'importance de la transition vers des systèmes d'utilisation durable des sols afin de concrétiser l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),

Reconnaissant l'importance de l'utilisation durable des terres pour la mise en œuvre d'un large éventail d'accords internationaux concernant les oiseaux terrestres migrateurs, tels que les Objectifs de développement durable (ODD), le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, la ~~Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)~~ et son Accord de Paris, la Convention de Ramsar et son Plan stratégique 2016-2024, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCED) et son cadre Plan stratégique 2008-2018 2018 – 2030,

Reconnaissant le Cadre et les Lignes directrices de l'Union africaine sur les politiques foncières, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Objectif stratégique 2 du Cadre stratégique révisé de la FAO, la Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et les secteurs d'activités agricoles face aux changements climatiques adoptée à la 29^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique le 8 avril 2016, les recommandations des participants à la Réunion régionale de la FAO sur l'agroécologie en Afrique subsaharienne le 6 novembre 2015, la Résolution 2/24 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et son Initiative concernant la pauvreté et l'environnement (UNPEI), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Plan stratégique 2014-2017 2018 - 2021,

Reconnaissant également le Programme régional d'investissement agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP 25), le Plan de convergence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers, les contributions à l'échelle nationale dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour des pratiques et approches de gestion durable en faveur des oiseaux et des personnes en Afrique de l'Ouest,

Notant que les changements dans l'utilisation des terres constituent un facteur clé de la perte continue de la biodiversité en Afrique, et que les moteurs de ces changements ainsi que les solutions permettant de réussir une utilisation durable des terres, identifiés lors de l'atelier, sont applicables à la conservation dans de nombreux paysages d'Afrique et au-delà,

Rappelant que la Résolution 10.27¹ de la dixième Conférence des Parties a prié instamment les Parties et invité les non-Parties et les autres parties prenantes à développer, avec le Secrétariat de la CMS, un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, qui a été adopté à la 11^e session de la Conférence des Parties, et sur la base duquel la COP pourra examiner la nécessité d'établir un nouvel instrument ou la possibilité de choisir un instrument existant comme cadre,

¹ Remplacée par la Résolution 11.17 (Rév.COP12) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*

Rappelant en outre la Résolution 11.16 (Rev.COP12) sur la Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs, et les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées par la Résolution 11.15 (Rev.COP12) Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs,

~~Prenant note~~ du rapport de l'atelier consacré à l'élaboration du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, qui s'est tenu à Accra du 31 août au 2 septembre 2012, et ~~remerciant le Gouvernement du Ghana pour avoir accueilli de manière efficace l'atelier,~~

~~Reconnaissant~~ avec gratitude les contributions des membres du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (le « Groupe de travail ») établi sous l'égide du Conseil scientifique de la CMS et de sa coordination par BirdLife International,

~~Reconnaissant en outre le rôle essentiel des donateurs de ce projet, qui ont rendu possible l'élaboration du Plan d'action, et en particulier le Gouvernement suisse ainsi que BirdLife International et ses partenaires nationaux,~~

~~Se félicitant~~ de la création du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbirds Study Group) en tant que réseau international de spécialistes et d'organisations travaillant sur la recherche, le suivi et la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs,

~~Prenant note~~ des résultats de la réunion inaugurale à Wilhelmshaven en Allemagne, ayant eu lieu du 26 au 28 mars 2014 et des Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan) étant un forum pour des parties prenantes, des individus et organisations intéressés à suivre et appuyer le Plan d'action de la CMS et la conservation des oiseaux terrestres migrateurs en général, et le développement et la mise en œuvre réussie du FLAP par BirdLife International en tant que plateforme de réseau en ligne,

~~Se félicitant en outre~~ de l'initiative d'EURING (Union européenne de baguage des oiseaux) et du Conseil scientifique pour produire un atlas européen des migrations d'oiseaux, basé sur des récupérations d'oiseaux bagués, avec l'appui du Secrétariat de la CMS et du Gouvernement italien,

Prenant note de la conclusion de l'atelier organisé par la Cambridge Conservation Initiative les 12 et 13 mars 2019 sur les sciences et politiques visant à contrer les menaces pesant sur les oiseaux migrateurs afro-paléarctiques : nouvelle recherche et future politique qui, pour de nombreux oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie en déclin, est la plus bénéfique « action générique » dans les zones de non-reproduction susceptible de conserver et d'améliorer la couverture arborée dans le paysage, en particulier par le biais de mesures plus larges allant au-delà de la protection traditionnelle des forêts, et des approches internationales visant à conserver et à améliorer la couverture arborée telles que le défi de Bonn, Des Milliards d'arbres et la Grande Muraille Verte et les initiatives locales d'aide et de développement autour de l'agriculture et de la foresterie offrent des expériences potentielles pour déterminer, grâce à une surveillance attentive, ce qui fonctionne pour la création d'habitats (permettant de comparer la biodiversité entre sites et au fil des années) et les avantages socio-économiques pour les communautés locales, afin de fournir des informations sur les interventions bénéfiques,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le « Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) » (le Plan d'action), et ses annexes, contenues dans l'Annexe II du document PNUC/CMS/COP11/23.1.4/Rev.1 et mis à jour dans le document UNEP/CMS/COP13/26.1.2/Annexe 3 et *prie instamment* les Parties et *encourage* les non-Parties et les parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action de manière prioritaire, en particulier en suivant le programme de travail AEMLAP 2016-2020 ;

2. *Prie* les Parties et *encourage* les non-Parties à traiter la question de la perte et de la dégradation des habitats des oiseaux terrestres migrateurs par le développement de politiques qui maintiennent, gèrent et restaurent les habitats naturels et semi-naturels dans l'environnement en général comprenant le travail avec des communautés locales et en partenariat avec la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté et avec les secteurs de l'agriculture et la sylviculture en Afrique ;
3. *Prie* les Parties et *encourage* les non-Parties à collaborer avec des agences, des organisations et des communautés locales pour lutter contre les changements dans l'utilisation des terres préjudiciables dans la région de la voie de migration Afrique-Eurasie, notamment et en premier lieu en l'Afrique de l'Ouest, en favorisant l'utilisation durable des terres par des pratiques et des approches énoncées dans l'atelier de la CMS en novembre 2016 (Déclaration d'Abuja) ;
4. *Invite* les Parties et les non-Parties à reconnaître et soutenir l'action conjointe des conventions et processus internationaux pertinents pour une utilisation durable des terres favorable aux oiseaux migrateurs et permettant d'atteindre les objectifs de la CMS en particulier en ce qui concerne l'article II.1 et le Plan stratégique 2015-2023 et pour faciliter la réalisation des Objectifs de développement durable ;
5. *Prie* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les mesures existantes au titre de la CMS, de l'AEWA, du MdE Rapaces et d'autres traités environnementaux internationaux pertinents, en particulier lorsque ceux-ci contribuent aux objectifs du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, afin d'accroître la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux ;
6. *Demande* aux Parties de remédier d'urgence aux problèmes de prélèvements illégaux et non durables des oiseaux terrestres lors de la migration et de l'hivernage, et de veiller à ce que les législations nationales de conservation soient en place et appliquées et à ce que des mesures soient prises pour la mise en œuvre, et *prie* le Secrétariat d'être en contact avec la Convention de Berne et d'autres instances compétentes, afin de faciliter l'atténuation aux niveaux national et international du problème de l'abattage illégal des oiseaux conformément à la Résolution 11.16 (Rev.COP12) sur la Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs ;
7. *Prie instamment* les Parties et *invite* les non-Parties à mettre en œuvre les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées par la Résolution 11.15 ; (Rev.COP12) Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs en particulier celles ayant trait aux pesticides agricoles qui revêtent une importance particulière pour les oiseaux terrestres migrateurs en tant que cause majeure de mortalité ;
8. *Prie* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, de promouvoir des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l'atlas européen des migrations d'oiseaux, l'utilisation de technologies de repérage nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie en Afrique, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements dans la couverture terrestre en Afrique ;
9. *Prie en outre* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres FLAP, de promouvoir et encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu'indicateurs de la santé globale de l'environnement, des hommes et de l'ensemble de la biodiversité ;

10. *Demande* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de la disponibilité des fonds, d'organiser des ateliers régionaux pour traiter des questions spécifiques et promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action et partager les meilleures pratiques et les leçons issues de la conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs ;
11. *Appelle* les Parties et *invite* les non-Parties et les parties prenantes, avec l'appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales de mise en œuvre du Plan d'action, notamment par le développement de partenariats avec les groupes concernés par la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté, la neutralité en termes de dégradation des sols et les solutions basées sur la nature pour les changements climatiques et par l'élaboration de cours de formation, la traduction et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques, le partage des protocoles et règlements, le transfert de technologies, et par la promotion de l'utilisation d'outils en ligne pour traiter des questions spécifiques pertinentes pour le Plan d'action ;
12. *Encourage* les Parties et les non Parties à maintenir ou développer [comme nécessaire] élaborer des programmes nationaux de suivi des oiseaux en vue de l'établissement d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages en tant qu'indicateurs de l'utilisation durable des terres et de la santé des écosystèmes, pouvant éventuellement constituer la base d'un indicateur mondial des oiseaux sauvages qui pourrait être utilisé par les différents Accords multilatéraux sur l'environnement et les processus internationaux traitant de la gestion durable des terres ;
13. *Encourage en outre* les Parties et les non-Parties à soutenir activement et à utiliser la plateforme FLAP dans la promotion des oiseaux terrestres et de l'affectation durable des sols, ainsi que des moyens de les mettre en œuvre, notamment par l'échange d'idées et d'informations, l'éducation et la sensibilisation ;
14. *Prie* le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs et ~~les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres FLAP~~, avec l'appui du Secrétariat de la CMS, de soutenir la mise en œuvre des plans d'action pour une première série d'espèces, incluant le Rollier d'Europe *Coracias garrulus* adoptés à travers la Résolution 12.12 *Plan d'action pour les oiseaux, la tourterelle des bois Streptopelia turtur*, adopté par la 48^e réunion du Comité permanent conformément à la Décision 12.21 *Plans d'action pour les oiseaux* et de continuer à développer des Plans d'action pour ~~la tourterelle des bois Streptopelia turtur~~ et les bruants migrateurs en déclin, y compris le Bruant aureole *Emberiza aureola*
15. *Prie instamment* les Parties et *invite* le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et les autres organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris ceux qui s'occupent de la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté de la neutralité en matière de dégradation des sols et des solutions basées sur la nature pour les changements climatiques, à soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan d'action, y compris à travers l'apport d'un appui financier aux pays en développement pour le renforcement des capacités en la matière
16. *Invite* les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises lors des futures réunions de la Conférence des Parties à la COP13 en 2020.

PROJET DE DÉCISIONS

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS DE LA RÉGION AFRIQUE-EURASIE (AEMLAP)

NB : le nouveau texte proposé pour les Décisions émanant de la COP12 est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.

Adressé au Secrétariat

13.AA (12.22) Le Secrétariat:

- a) Sous réserve de la disponibilité de fonds, organise durant la période intersession entre les 123^e et 134^e Sessions de la Conférence des Parties, une Réunion de consultation des États de l'aire de répartition afin de décider ensemble si le plan d'action doit rester un document autonome ou si un nouvel instrument de la CMS doit être développé, ou encore si un instrument de la CMS existant devrait être utilisé en tant que cadre institutionnel;
- b) Au cours de la période intersession entre les 123^e et 134^e Sessions de la Conférence des Parties, promeut l'importance de l'utilisation durable des terres pour les oiseaux migrateurs ainsi que les pratiques et approches spécifiques de la Déclaration d'Abuja, avec les institutions compétentes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, et recherche des opportunités d'action collaborative pour encourager l'utilisation durable des terres pour les espèces migratrices et les personnes .
- c) ~~Actualise la liste d'espèces du Plan d'action pour les oiseaux terrestres conformément aux références taxonomiques normalisées pour les oiseaux adoptées aux 11^e et 12^e Sessions de la Conférence des Parties et aux modifications apportées à la Liste rouge de l'UICN.~~

Adressé au Conseil scientifique

13.BB (12.23) Le Conseil scientifique devrait :

- a) maintenir le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la 13^e Session de la Conférence des Parties en étendant son adhésion pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et de développer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020;
- b) au cours de la période intersession entre les 12^e et 13^e Sessions de la Conférence des Parties, et sous réserve de la disponibilité de fonds, travaille avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, les institutions académiques pertinentes, les financeurs de la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement les recherches visant à combler les lacunes importantes en matière de connaissances sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages africains, notamment pour:
 - i. identifier les routes migratoires et les stratégies de migration à l'aide de technologies de suivi afin de comprendre la connectivité migratoire et de mieux cibler la recherche sur le terrain ;

- ii. entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les haltes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, pour mieux comprendre les modèles de distribution, l'utilisation des habitats et l'écologie alimentaire des espèces, et en particulier identifier et améliorer la conservation des sites de halte situés immédiatement au nord et au sud du Sahara (y compris à travers la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées) ;
 - iii. synthétiser les données provenant de sites de reproduction européens pour explorer les caractéristiques spatiales et temporelles des paramètres démographiques par rapport aux routes migratoires et aux types de changements environnementaux à grande échelle ;
 - iv. utiliser des données d'observation de la Terre par images satellitaires pour améliorer la compréhension des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres et la manière dont cela affecte les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et rechercher les moteurs des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres ;
 - v. chercher à mieux comprendre la façon d'influencer les facteurs de la politique économique et sociale qui causent des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres à différentes échelles ;
 - vi. encourager la recherche pour déterminer les raisons pour lesquelles les déclinés des oiseaux terrestres européens ne peuvent pas être expliqués par les conditions dans les aires de reproduction ;
~~et faire rapport à la 13^e session de la Conférence des Parties sur les progrès réalisés sur ces sujets et d'autres priorités, et sur les potentielles opportunités de promotion de ces domaines de recherche, incluant un dialogue avec les agences nationales et internationales de financement de la recherche~~
- c) examiner la viabilité du groupe de travail et de son groupe de pilotage en l'absence des fonds suffisants nécessaires à la mise en œuvre et à la coordination du programme de travail du groupe de travail, comme indiqué dans la décision 13. CC b), et de proposer un mécanisme alternatif pour la mise en œuvre de ces activités, selon les besoins ;

Adressé aux Parties

13.CC (12.24) Les Parties sont invitées à :

- a) sont instamment priées de verser Envisager d'apporter des contributions financières pour la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020 et pour financer un coordinateur AEMLAP assurer la coordination des activités nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de l'AEMLAP et du groupe de travail et à l'organisation d'au moins une réunion du groupe de travail pendant la période intersessions entre la COP13 et la COP14 ;
- b) sont en outre instamment priées de prendre note de la demande du groupe de travail concernant la nécessité de 200 000 euros environ pour la mise en œuvre du programme de travail du groupe de travail et la désignation d'un coordonnateur de l'AEMLAP pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, étant entendu que'en l'absence d'une part substantielle du montant total (au moins 100 000 € au 30 juin 2020 et un minimum supplémentaire de 50 000 € au plus tard le 28 février 2021 et du même montant au plus tard 28 février 2022), le groupe de travail pourrait devenir inactif ;
- c) sont invitées aAvec le soutien du Secrétariat, à collaborer avec les agences pertinentes des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour organiser un atelier sur l'intégration des exigences de la biodiversité dans la prestation de la neutralité en matière de dégradation des terres à une échelle appropriée
- d) en particulier ceux qui sont respectivement Parties, signataires ou États de l'aire de répartition, et d'autres instruments de la CMS - l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), le Memorandum d'accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE relatif aux rapaces) et le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale - de fournir un soutien financier dès que possible à la mise en œuvre, dans les délais, du projet commun sur l'évaluation de la situation et l'élaboration de plans d'action pour les principaux habitats d'oiseaux prioritaires le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie ;
- e) sont priées de ~~f~~Faire rapport à la ~~143e~~ Session de la Conférence des Parties en 2023~~0~~, via leurs rapports nationaux, sur les progrès de la mise en œuvre de l'AEMLAP et son intégration dans les résultats par rapport à d'autres accords internationaux pertinents, incluant le suivi et l'efficacité des mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de la CMS.

Adressé aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

13.DD (12.25) Les Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

- a) et particulièrement les Parties, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations unies pour le développement, le programme des Nations unies pour l'environnement, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations internationales concernées, au cours de la période intersession entre les 12¹³^e et 13¹⁴^e Sessions de la Conférence des Parties, sont invités à envisager de soutenir financièrement de manière volontaire la mise en œuvre du Plan d'action, en particulier pour lutter contre les obstacles à l'utilisation durable des terres en Afrique, y compris en ce qui concerne les priorités pour l'Afrique de l'Ouest recommandées par l'atelier d'Abuja, et notamment en fournissant une assistance technique et financière aux pays en développement pour le renforcement des capacités ;
- b) sont instamment priées ~~invitées~~ à faire des contributions volontaires pour appuyer le Groupe de travail afin d'organiser au moins une Réunion dans la période intersession entre les 13²^e et 14³^e Sessions de la Conférence des Parties, pour examiner, entre autres activités, la mise en œuvre du Plan d'action et du Programme de travail.
- c) sont appelées à soutenir et à coopérer à de nouvelles initiatives visant à capitaliser sur les approches internationales existantes pour conserver et améliorer la couverture arborée (par exemple, le Bonn Challenge, Trillion Trees, la Grande Muraille Verte), et les projets locaux d'aide et de développement autour de l'agriculture et de la foresterie, en surveillant les résultats et en permettant des comparaisons entre les sites et au cours des années, lorsque cela est possible dans le cadre d'expériences bien conçues, de fournir des informations sur les interventions susceptibles de créer des scénarios gagnant-gagnant pour les oiseaux en tant que substitut de la biodiversité, pour les communautés locales en termes d'avantages socio-économiques et pour la neutralité en matière de dégradation des sols et les solutions climatiques basées sur la nature, ou du moins peuvent profiter aux oiseaux sans nuire à ces autres objectifs.

Adressé au groupe de travail

13.EE Sous réserve de la disponibilité des ressources, comme indiqué dans la Décision 13.CC b), le groupe de travail, avec l'aide du Conseil scientifique et du Secrétariat, devrait mettre à jour son programme de travail d'ici à la fin de 2020, y compris un budget associé pour tenir compte des besoins financiers et des priorités de conservation existants, conformément au Plan stratégique pour Espèces migratrices 2015 - 2023.